

**Protocole de Montréal
relatif à des substances
qui appauvrissent
la couche d'ozone**

Distr. générale
18 mars 2026

Français
Original : anglais

**Groupe de travail à composition non limitée des Parties
au Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone
Quarante-huitième réunion
Bangkok, 13-17 juillet 2026**

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Organisation des travaux.
3. Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique sur la reconstitution du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période 2027-2029 (décision XXXVII/6).
4. Exposés du Groupe de l'évaluation technique et économique sur son rapport d'activité pour 2026 et débats sur les sujets suivants :
 - a) Le halon 1301 et la persistance de son utilisation dans l'industrie aéronautique ; gestion d'autres substances réglementées utilisées pour lutter contre les incendies (décision XXXVII/4) ;
 - b) Inhalateurs-doseurs utilisant des gaz propulseurs à faible potentiel de réchauffement global (décision XXXVI/6) ;
 - c) Options concernant l'organisation du Groupe et de ses comités des choix techniques (décision XXXV/20) ;
 - d) Changements dans la composition du Groupe d'expert(e)s ;
 - e) Questions diverses.
5. Amélioration de la surveillance atmosphérique régionale des substances réglementées par le Protocole de Montréal (décision XXXVII/1).
6. Assurer la viabilité des opérations du Protocole de Montréal (décision XXXVII/7).
7. Poursuite du renforcement des institutions relevant du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.37/9, par. 166).
8. État d'avancement des préparatifs de la trente-huitième Réunion des Parties, qui se tiendra à Kigali.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la réunion.
11. Clôture de la réunion.